

Rapport de jury – janvier 2013

Le jury tient tout d'abord à remercier le courage et la détermination des candidats venus se présenter à cette session. Il félicite chaleureusement les lauréats et salue tout particulièrement les efforts de ceux qui sont venus se présenter une nouvelle fois à l'examen, souvent avec succès.

Remarques préliminaires

Faut-il le rappeler, la certification complémentaire « FLS » valide une qualification qui ne relève pas du champ plus large des concours. Elle a pour objectif de constituer un vivier de professeurs capables d'assurer un enseignement spécifique – classes d'initiation pour enfants non francophones, structures d'accueil, etc. - et susceptibles d'endosser des missions liées à la formation continue.

Pour cela, son attribution vient valider quatre domaines de compétences :

- **la solidité de la formation universitaire ou professionnelle** dans le domaine de l'enseignement du FLE ou du FLS, mettant en valeur de réelles connaissances théoriques et pratiques (pédagogie, didactique, réflexion interculturelle)
- **l'expérience et la pratique professionnelle du candidat** dans la conception d'outils et de projets pédagogiques répondant aux besoins spécifiques des élèves allophones
- **la connaissance des dispositifs et des textes officiels** qui constituent le cadre institutionnel de référence pour cet enseignement.
- **la capacité du candidat à porter un regard expert et distancié sur la langue française et son fonctionnement** parmi les autres langues.

Ces compétences sont évaluées lors d'une épreuve orale de trente minutes, conformément au texte officiel qui en fixe les modalités (B.O. n°39 du 28/10/2004). L'épreuve est constituée d'un exposé de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes. L'entretien prend notamment appui sur un rapport rédigé par le candidat lors de son inscription.

Bilan de la session 2013

Pour une grande part, les prestations des candidats ont été bien meilleures que l'an passé. Elles ont su convaincre par une réflexion plus solide, mieux argumentée. Majoritairement mieux préparés, les exposés ont souvent su rendre compte d'une expertise confortée par la formation et l'expérience.

Lors de la session, le jury a particulièrement valorisé :

- le degré d'engagement du candidat dans la réflexion pédagogique et didactique, attesté par la conception d'outils ou de projets concrets, adaptés à la situation des élèves.
- une véritable connaissance des problématiques liées à la didactique d'une langue étrangère ou seconde.
- un investissement probant des acquis de la formation universitaire ou académique
- une bonne connaissance des difficultés d'enseignement de la langue française, envisagée dans tous ses aspects (phonétiques, lexicaux, syntaxiques, etc.)

Parmi les éléments qui ont pu pénaliser certaines prestations, le jury retiendra surtout le manque d'expérience et de recul des candidats dans la conception et l'utilisation d'outils pédagogiques et didactiques propres au FLS. Le jury rappelle notamment que le fait d'avoir enseigné pendant quelques années en contexte multilingue ne suffit pas à nourrir une véritable compétence professionnelle spécifique. Il est essentiel de conforter cette expérience par une réflexion critique et théorique approfondie et par l'élaboration d'outils appropriés.

Données quantitatives

Candidats admis : 8

Candidats présents : 12

Candidats inscrits : 12

Taux de réussite : 66%

Moyenne générale des notes attribuées : 10,1/20

Ventilation par niveau d'enseignement

	Premier degré	Second degré	Total
Présents	6	6	12
Admis	4	4	8

Ventilation des notes attribuées

Echelle des notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Résultats						1	1		2		3	1	1	2			1				

Moyenne : 10,1

Composition du jury

Président :

Christian Mendivé, Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional de lettres

Membres :

Guillaume Barre, Professeur et formateur en FLS.

Marie-Pascale Schoen, Conseillère pédagogique.

Andrée Stéphenson, Inspecteur de l'éducation nationale.